



PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026
Mairie déléguée de Routelle
Séance extraordinaire

Conseillers présents (13) : M. BADET – M. BLARD – Mme BOILLOT – M. BONNOT – M. BRAUN
Mme CONNAT – Mme COURTEBRAS – Mme GRUBER – M. MARTIN – M. MICHELIN – Mme OLSZAK
M. PHAM VAN – Mme PRÉAULT

Conseillères absentes excusées (3) : Mme BRESSON a donné procuration à Mme BOILLOT – Mme GRAPPEY
a donné procuration à M. BADET – Mme PALYS a donné procuration à Mme OLSZAK

Conseillers absents (2) : M. BERTENAND – M. PRETET

Présidente de séance : Mme Anne OLSZAK

Secrétaire de séance : M. Sylvain BRAUN

La séance est ouverte à 18h12

1/ GBM – Convention Mardis des Rives

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le Grand Besançon va reconduire la manifestation des Mardis des Rives et qu'une édition est prévue sur Routelle ; il convient alors de prendre une convention afin d'y participer.

Cette manifestation aura lieu le mardi 7 juillet 2026, il est alors proposé aux conseillers d'accepter la participation de la commune à cette manifestation et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention y afférant.

La convention a été envoyée à tous les élus municipaux en amont du Conseil et est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Grand Besançon.

Clôture de séance : 18h18

Le Maire, Anne OLSZAK